



Liste des sites de pêche des Combrailles

Avant de pratiquer, merci de prendre connaissance de la réglementation des différents sites de pêche.

Attention : les ouvertures varient selon les espèces, veuillez consulter la réglementation de chaque site.

L'ensemble des rivières et barrages ci-dessous, ainsi que les sites représentés par ce logo sont en réciprocité fédérale.

Toutes les informations concernant la réglementation des sites de pêche

en réciprocité fédérale sont disponibles sur www.peche63.com.

Ainsi, si vous disposez d'une carte annuelle interfédérale avec Club halieutique,

vous pouvez pêcher dans tous ces sites de pêche.

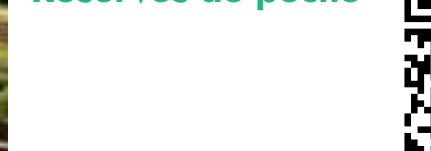
Les rivières " eaux libres "

Communes principales	Nom du site Catégorie	Ouverture	Mailles Nombre de prises	Lieu de vente des cartes	Contact
Pionsat Saint-Hilaire-de-Pionsat	Le Boron eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.		AAPPMA Pionsat 06 03 26 06 40
Durmignat Gourdon Muret Saint-Eloy-les-Mines Teillet Youx	La Bouble eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun.		AAPPMA Saint-Eloy-les-Mines 06 70 67 09 80
Bourg-Lastic Messeix	Le Chavanon eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun / parcours no-kill remise à l'eau obligatoire (voir recto).		AAPPMA Bourg-Lastic 06 80 98 46 91 AAPPMA Messeix, Savennes et Singlés 06 72 36 75 15
Château-sur-Cher	Le Cher eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.		AAPPMA Pionsat 06 03 26 06 40
Bourg-Lastic Briffons Messeix Saint-Sulpice	La Clidane eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun.		AAPPMA Bourg-Lastic 06 80 98 46 91 AAPPMA Messeix, Savennes et Singlés 06 72 36 75 15
Messeix Savennes	La Dordogne eau libre – 1 ^{ère} catégorie		23 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun. Parcours no-kill (voir recto).		AAPPMA Bourg-Lastic 06 80 98 46 91 AAPPMA Messeix, Savennes et Singlés 06 72 36 75 15
Château-sur-Cher Saint-Hilaire-de-Pionsat	Le Mousson eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.		AAPPMA Pionsat 06 03 26 06 40
Charbonnières-les-Vieilles Combronde Montcel Saint-Hilaire-la-Croix	La Morge eau libre – 1 ^{ère} catégorie		23 cm du point de Périg à la confluence avec l'Allier pour la truite fario et 35 cm pour l'ombre commun / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun.		AAPPMA La Bourboule marie-paule.degoulainge@orange.fr
Château-sur-Cher Saint-Hilaire-de-Pionsat	La Pampeluze eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.		AAPPMA Pionsat 06 03 26 06 40
Tortes Saint-Germain-près-Herment Sauvagnat-près-Herment	Le Petit Sioulet eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun.		AAPPMA Herment 06 67 65 76 65
Châteauneuf-les-Bains Lisseul Menat Saint-Gal-sur-Sioule	La Sioule (Basse-Sioule) eau libre – 1 ^{ère} catégorie	08/03/2025 au 21/09/2025	30 cm / pour plus de précisions se référer aux règlements intérieurs des 3 parcours no-kill (voir recto). Ombre commun en no-kill.		AAPPMA Châteauneuf-les-Bains http://aappma-chateauneuf-les-bains.fr/
Montfermy Pontgibaud	La Sioule (Haute-Sioule) eau libre – 1 ^{ère} catégorie		25 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur (règlement intérieur de l'AAPPMA). 3 parcours no-kill (voir recto). Ombre commun en no-kill.		AAPPMA Saint-Eloy-les-Mines Les Gaules Réunies 06 70 67 09 80
Miremont Pontaumur	Le Sioulet (Bas Sioulet) eau libre – 1 ^{ère} catégorie		23 cm sur la rivière Sioulet du pont de Miremont (limite 2 ^{ème} catégorie) au pont de Val.		AAPPMA Pontaumur 04 73 79 97 57
Combrailles Saint-Etienne -des-Champs Puy-Si-Gulmier	Le Sioulet (Haut Sioulet) eau libre – 1 ^{ère} catégorie		20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur dont 1 ombre commun.		AAPPMA Giat 06 82 71 38 10

Les barrages

Communes principales	Nom du site «Superficie Catégorie»	Ouverture	Mailles Nombre de prises Informations complémentaires	Lieu de vente des cartes	Contact
Bromont-Lamothe	Barrage d'Anscheid 20 ha eau closes	01/01/2025 au 31/12/2025 (fermeture du 03/03 au 07/03/2025)	25 cm / maximum 5 salmonidés par jour et par pêcheur. Règlement détaillé disponible sur place et sur le site https://aappmahautesioule.wixsite.com/aappmahautesioule/anscheid (vente en ligne sur ce site).		AAPPMA La Haute Sioule aappmahautesioule@outlook.fr 07 68 80 83 13
Blot-l'Eglise Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Pardoux	Barrage de la Sep 35 ha eau libre – 1 ^{ère} catégorie	08/03/2025 au 12/10/2025 (sauf truite fario fermeture le 21/09/2025)	23 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur. Amorçage interdit. Pêche à 2 lignes. Emploi des asticots autorisé. Pêche de nuit, baignade et canotage interdit.		AAPPMA Combronde 06 30 30 27 83
Queuille	Barrage de Queuille 53 ha eau libre 2 ^{ème} catégorie	01/01/2025 au 31/12/2025	Brochet 60 cm, sandre 50 cm / maximum 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 2 brochets. Difficilement accessible du bord, plus adapté à la pêche en bateau ou floatube. Pêche de nuit interdite		AAPPMA EGF 06 71 67 55 76
Miremont Les Ancizes-Comps Saint-Jacques-d'Ambrus Saint-Priest-des-Champs	Lac des Fades-Besserve 400 ha eau libre 2 ^{ème} catégorie	01/01/2025 au 31/12/2025	Fenêtre de capture brochet 60-80 cm, sandre 50 cm / maximum 2 carnassiers par jour et par pêcheur dont 1 brochet.		AAPPMA «La Sioule» Les Ancizes 06 17 21 70 00 http://aappma-lasioule-lesfades.fr

Réserves de pêche



Scanner le QR code pour retrouver les réserves de pêche 2025 en Combrailles Auvergne sur la retenue des Fades-Besserve, la Sioule, le Sioulet, le Col, le Chalamont et la retenue de Queuille.

Points de vente matériel et appâts

- 1 - Carrefour Market Rue Jean Moulin - ZA Le Puits 63700 Saint-Éloy-les-Mines 04 73 85 41 76
- 2 - Intermarché de Combronde 131 Av. Etienne Clément 63460 Combronde 04 73 97 16 64
- 3 - Au P'tit Nénuphar 24, rue du Bois Joli 63750 Messeix 04 73 65 12 81
- 4 - Carrefour Contact Rue Général Desaix 63390 Saint-Gervais-d'Allier 04 73 85 71 02
- 5 - Tabac presse Fournier Avenue Plan d'eau 63770 Les Ancizes-Comps 04 73 86 85 72
- 6 - Intermarché Super Rue Champs des Grelières 63780 Saint-Georges-de-Mons 04 73 86 74 48
- 7 - Auchan 6 rue Niederwerth 63380 Pontaumur 04 73 79 71 02
- 8 - Kirié - Agrifrance Rond point, sortie A89 63230 Bromont-Lamothe 04 73 79 92 27
- 9 - Ets Vigneresse Za du Prieur 63620 Giat 04 73 21 72 31
- 10 - Intermarché Contact Route de Lastic 63760 Bourg-Lastic 04 73 21 87 23

Les étangs et plans d'eau

Communes	Nom du site Superficie	Ouverture	Mailles - Nombre de prises Informations complémentaires	Lieu de vente des cartes	Contact
Ars-les-Favets	Étang de Montzafon 7,5 ha	01/01/2025 au 31/12/2025 (fermeture canassier 25/01 au 27/04)	Poissons blancs 1,5kg, carpe en no-kill, carnassier (brochet et sandre) 60 cm / 1 prise par jour et par pêcheur	Sur place	M. Gaillet 04 73 52 63 40
Biollet	Étang du Cheix 5 ha (eau close)	01/01/2025 au 31/12/2025	Règlement affiché sur place. Bateau amorceur et feu au sol interdit.	Cf. Lieux de vente des cartes des tableaux : Les rivières «eaux libres» et Les barrages.	AAPPMA Pontaumur 04 73 79 97 57
Bourg-Lastic	Étang La Piscine 1 ha (eau close)	08/03/2025 au 21/09/2025	Truite 20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.	Cf. Lieux de vente des cartes des tableaux : Les rivières «eaux libres» et Les barrages.	AAPPMA Bourg-Lastic 06 98 46 91
Briffons	Étang Willy 3,4 ha	01/03/2025 au 30/09/2025	Truite 20 cm / maximum 6 prises par jour et par pêcheur. Carpes remises à l'eau au dessus de 3 kg. 2 lignes autorisées par pêcheur.	À Briffons : Mairie (04 73 22 02 43) www.briffons.fr	Mairie 04 73 22 02 43 www.briffons.fr
Charbonnières-les-Vieilles	Gour de Tazenat 34 ha	01/05/2025 au 30/09/2025	Pêche en no-kill uniquement. Floatube interdit. Voir règlement sur place.	Sur place	Crêperie (04 73 86 94 28)
Charenat	Étang de Chancelade 132 ha	01/01/2025 au 31/12/2025	Voir règlement sur le site internet de Charenat (www.charenat.fr), sur la page Facebook et sur place.	Accueil du bâtiment de l'étang de Chancelade : 8h-10h	Garde pêche 06 88 72 43 73
Condat-en-Combraille	Lac du Balbuzard 7 ha	01/01/2025 au 31/12/2025	100% no-kill, pour plus de détails, voir règlement sur place ou sur : https://www.domainebalbuzard.com/lapeche/	Sur place sur réservation uniquement	M. Vernier 06 78 55 41
Fernoël	Étang des Gardes (petit) 1,3 ha	01/01/2025 au 31/12/2025	1 ligne autorisée par pêcheur	Cf. Lieux de vente des cartes des tableaux : Les rivières «eaux libres» et Les barrages.	AAPPMA Giat 06 82 71 38 10
Giat	Plan d'eau de La Ramade 82 ha	01/01/2025 au 31/12/2025	Pêche en no-kill uniquement voir règlement sur place et sur le site internet : www.cabaneslacastura.fr	Sur place	09 81 01 43 76
Lapeyrouse	Étang d'Augères 5 ha	01/03/2025 au 30/11/2025	Règlement fourni lors de l'achat de la carte de pêche.	À Lapeyrouse : Au garage Lapeyrouse AUTOS (06 26 45 20 05)	06 26 45 20 05
Lapeyrouse	Plan d'eau de la Loge 11 ha	01/03/2025 au 30/11/2025	Règlement fourni lors de l'achat de la carte de pêche.	À Lapeyrouse : Au garage Lapeyrouse AUTOS (06 26 45 20 05)	06 26 45 20 05
La Quartier	Plan d'eau du Quartier 1,5 ha (eau close)	08/03/2025 au 12/10/2025	Truite 20 cm / maximum 4 salmonidés par jour et par pêcheur.	Cf. Lieux de vente des cartes des tableaux : Les rivières «eaux libres» et Les barrages.	AAPPMA Pionsat 06 03 26 06 40
Manzat	Étang de Lachamp 5 ha	01/01/2025 au 31/12/2025	Voir règlement sur place.	Cf. Lieux de vente des cartes des tableaux : Les rivières «eaux libres» et Les barrages.	AAPPMA «Agglomération Riommoises à Riom 06 80 97 15 37
Menat	Étang des Grelins 1 ha	29/03/2025 au 26/10/2025	Voir règlement sur place, sur la page Facebook et dans les lieux de vente des cartes.	À Menat : Sur place Boulangerie La Paneterie (04 73 58 52 60) Mairie de Menat (04 73 85 50 29) Méli-Mélo	M.Ryckebusch 06 07 19 32 73
Montaigut-en-Combraille	Plan d'eau de la Prade 9 ha	02/03/2025 au 29/04/2025 (sauf le mardi, jeudi et vendredi) et du 30/04/2025 au 14/12/2025 (sauf les jours)	Brochet 60 cm, sandre 60 cm / maximum 1 prise par pêcheur – carpe moins de 5 kg / maximum 2 prises – Truites / maximum 5 prises -pêche de nuit en no-kill.	À Montaigut-en-Combraille : Mairie (04 73 85 09 09)	Mairie 04 73 85 09 09
Montel-de-Gelat	Étang Neuf 22 ha		Voir règlement sur le site internet de l'Étang Neuf.	Sur le site internet : https://etang-neuf.fr/	M. Pasquier 06 68 88 49 14 Site internet etang-neuf.fr Facebook : Étang Neuf
Pionsat	Étang de Lachenal 1 ha (eau close)	01/01/2025 au 31/12/2025			

